

Solidifiez votre gouvernance Enrichissez votre accompagnement financier



Dons de titres – Processus pour vous et vos donateurs

Le don de titres demeure un outil de développement d'importance pour les organismes de bienfaisance. Puisqu'il permet à vos donateurs d'éviter l'impôt sur le gain en capital, cette stratégie gagne à être promue dans votre stratégie de développement philanthropique.

Le don de titres est possible pour les instruments de placement suivants :

- › Actions
- › Obligations
- › Fonds communs de placement (certaines restrictions peuvent s'appliquer)

Processus

- 1 Votre donateur signifie son intention de vous donner des titres;
- 2 Vous remplissez avec lui le formulaire de don de titre qui servira à fournir les instructions au courtier cédant de livrer les titres et de les réimmatriculer au nom de votre organisme;
- 3 Dès réception, le courtier cédant fait traiter la requête;
- 4 Quelques jours plus tard, les titres sont alors transférés dans votre compte (FBN) chez le courtier cessionnaire;
- 5 Dès réception, vous êtes avisés du transfert et une validation sera effectuée afin de déterminer si on doit vendre les titres pour un transfert à votre compte bancaire;
- 6 L'organisme émet le reçu de don au donateur;

Éléments à retenir

- › Le courtier cessionnaire n'a aucun contrôle sur le processus;
- › Les délais de traitement, s'il y en a, sont essentiellement dans le camp du courtier cédant;
- › En règle générale, le processus de transfert est rapide et fait électroniquement;

Consultez notre trousse sur le don planifié afin de vous aider dans votre développement philanthropique.

Pour nous joindre, **fbngp.ca**. Pour vos options de désinscription, **cliquez ici**.

Siège social Montréal : 1155, rue Metcalfe, 5^e étage, Montréal (Québec) H3B 4S9



**FINANCIÈRE
BANQUE NATIONALE**
GESTION DE PATRIMOINE

GROUPE
FINANCIER

BERNARD

Financière Banque Nationale – Gestion de patrimoine (FBNGP) est une division de la Financière Banque Nationale inc. (FBN) et une marque de commerce appartenant à la Banque Nationale du Canada (BNC) utilisée sous licence par la FBN. FBN est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) et est une filiale en propriété exclusive de la BNC, qui est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (NA: TSX).